



Communauté de Communes
Des Vallées d'Aigueblanche – 40 chemin des Loisirs – 73260 AIGUEBLANCHE

CONSULTATION POUR UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DU SNACK/RESTAURANT DU CENTRE AQUATIQUE DU MOREL
239 Chemin des Loisirs – 73260 AIGUEBLANCHE

1) AUTORITE DELEGANTE :

Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche 40 Chemin des Loisirs 73260
AIGUEBLANCHE

Tél : 04 79 24.20.04 – Fax : 04 79 22 90 04

2) OBJET DU CONTRAT :

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du snack-restaurant
du Centre aquatique du Morel.

Le snack-restaurant est doté d'une Petite licence restauration, d'un espace couvert de 50 m2 avec
comptoir, d'une cuisine de 25 m2, banques réfrigérées, terrasse de 130 m2, sanitaires, local
d'environ 16 m2 (équipements électroménagers) local de rangement/stockage.

3) NATURE DU CONTRAT

Convention d'occupation temporaire du domaine public : les recettes d'exploitation constituent la
seule rémunération de l'occupant. Une redevance annuelle est à la charge de l'occupant qui devra
s'en acquitter au cours de la saison (mi-juillet et mi-août).

4) DUREE DU CONTRAT

Trois ans (2018/2019/2020) du 1^{er} juin au 30 septembre.

5) DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (règlement de consultation, note d'information et projet de
convention, sera adressé aux candidats par mail sur demande écrite auprès du service de la
commande publique (tél : 04 79 24 63 30 – patricia.pardon@ccva-savoie.com)

6) PRESENTATION ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Toutes les conditions sont fixées dans le règlement de consultation

7) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **Lundi 7 Mai 2018 à 12 HEURES**

8) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Administratif : patricia.pardon@ccva-savoie.com

Centre Aquatique du Morel : hubert.neveu@ccva-savoie.com